



Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint.
Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlene JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlene JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_059 – Assainissement - Convention de délégation assainissement collectif avec Fougères Agglomération - Résiliation

Rapporteur : Hubert COUASNON

Le 6 juillet dernier, Fougères Agglomération a délibéré afin de résilier à l'amiable, avec effet au 31 décembre 2026, les conventions de délégation relatives à la gestion de l'assainissement collectif, signées avec les communes de Fougères, Lécousse et Saint-Georges-de-Reintembault.

Cette décision, qui a été notifiée aux communes, s'inscrit dans le cadre des évolutions suivantes au 1er janvier 2027 :

- Le transfert de la compétence distribution d'eau potable au syndicat Eau du Pays de Fougères ;
- La reprise directe par Fougères Agglomération de la gestion de l'assainissement collectif.

À ce titre, Fougères Agglomération propose de réduire à trois mois le délai de préavis relatif aux conventions de délégation en assainissement (pour rappel, les conventions de délégation en eau potable s'arrêtent au 31 décembre 2026 sans reconduction).

Au vu de ces éléments, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de valider la résiliation, à effet du 31 décembre 2026, de la convention de délégation assainissement collectif signée avec Fougères Agglomération,**
- **d'accepter la réduction à 3 mois du délai de préavis nécessaire pour mettre un terme à la convention,**
- **d'autoriser Mme le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026	
Reçu en préfecture le 28/09/2026	
Publié le 28 SEP. 2026	
ID : 035-213501505-20260924-2026_059-DE	

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "CBH", is written over the printed name of the secretary.



Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint.

Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_060 – Assainissement - Convention de coopération assainissement collectif avec la Ville de Fougères - Résiliation

Rapporteur : Hubert COUASNON

Dans le cadre des conventions de délégations mises en place avec Fougères Agglomération concernant la distribution de l'eau potable et la gestion de l'assainissement collectif, la Ville de Fougères et la commune de Lécousse collaborent, depuis le 1er janvier 2020, dans le cadre de deux conventions de coopération.

Compte tenu de la résiliation de la convention de délégation assainissement collectif avec Fougères Agglomération au 31 décembre 2026, **à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **de valider la résiliation, à effet du 31 décembre 2026, de la convention de coopération assainissement collectif signée avec la ville de Fougères,**
- **d'accepter la réduction à 3 mois du délai de préavis nécessaire pour mettre un terme à la convention,**
- **d'autoriser Mme le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance





Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint.
Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_061 – Ecole primaire Montaubert - Année scolaire 2026/2027 -
Fixation des coûts de fonctionnement par élève résultant du CFU 2025

Rapporteur : Fabienne ÉON

Au compte financier unique 2025, les dépenses de fonctionnement de l'école primaire Montaubert se sont élevées à 82 957 € en maternelle, et 72 716 € en élémentaire.

Les dépenses sont classées en trois catégories :

- a) - liées au personnel en maternelle,
- b) - liées à l'entretien et au fonctionnement des locaux
- c) - liées aux fournitures scolaires collectives et activités scolaires

Calculées selon les effectifs à la rentrée de septembre 2025, ces dépenses conduisent aux coûts par élève suivants :

1 – En classe maternelle :
coût a) 1 009,08 € (dépenses liées au personnel)
+ coût b) 117,57 € (dépenses liées à l'entretien et au fonctionnement des locaux)
+ coût c) 41,76 € (dépenses liées aux fournitures scolaires collectives et activités scolaires)

Total 1 168,41 €

2 - En classe élémentaire :
coût b) 430,87 € (dépenses liées à l'entretien et au fonctionnement des locaux)
+ coût c) 38,26 € (dépenses liées aux fournitures scolaires collectives et activités scolaires)

Total 469,13 €

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28 SEP. 2026

ID : 035-213501505-20260924-2026_061-DE



Sur proposition de la commission, le Conseil acte ces coûts de référence à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint.

Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_062 – Ecole primaire Montaubert - Année scolaire 2026/2027 - Participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement

Rapporteur : Fabienne ÉON

La participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire Montaubert demandée aux communes extérieures sera calculée à partir des coûts/élève ci-dessus arrêtés, soit :

	<i>Communes hors ex F. Communauté</i>	<i>Cnes ex F. Communauté abattement 20 %</i>
Cycle maternel	1 168,41 €	934,73 €
Cycle élémentaire	469,13 €	375,30 €

A l'unanimité, le Conseil municipal acte ces bases de participation.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint.

Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_063 – Ecole Notre Dame - Année scolaire 2026/2027 - Participations communales aux frais de fonctionnement et activités périscolaires

Rapporteur : Fabienne ÉON

En application de la convention passée entre l'AEPEC, la Direction de l'école Notre-Dame et la Commune de Lécousse le 03 juillet 2002, le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement des classes est basé sur les coûts par élève du public résultant du compte administratif 2025 et appliqués au nombre d'élèves déclarés à la rentrée 2026 par l'école Notre-Dame.

Cela donne le tableau suivant

Dépenses prises en compte	Classes maternelles (71 élèves)	Classes élémentaires (98 élèves)	Total (169 élèves)
a) Frais de fonctionnement liés au personnel en maternelle – tous les élèves	1009,08 € X 71 = 71 644,68€		71 644,68 €
b) Frais liés à l'entretien et au fonctionnement des locaux – tous les élèves	117,57 € X 71 = 8 347,47 €	430,87 € X 98 = 42 225,26 €	50 572,73 €
c) Dépenses liées aux activités scolaires – tous les élèves	41,76 € X 71 = 2 964,96 €	38,26 € X 98 = 3 749,48 €	6 714,44 €

Sous-total :	1 168,41 € X 71 = 82 957,11 €	469,13 € X 98 = 45 974,74 €	128 931,85 €
d) Fournitures scolaires individuelles - aux élèves lécousois	34,50 € X 54 = 1 863,00 €	34,50 € X 68 = 2 346,00 €	4 209,00 €
e) Participations forfaitaires aux activités périscolaires : restauration (3 400 €) et garderie (1 000 €)			4 400,00 €
			TOTAL : 137 540,85 €

Pour mémoire, année 2025/2026 (170 élèves, 68 en maternelle et 102 en élémentaire) : 143 629,66 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le montant total des participations communales qui s'élève à 137 540,85 €, et qui sera versé comme suit :

- a) et b) 122 217,41 € sous forme de participation en trois acomptes, à l'école Notre-Dame,
- c) 6 714,44 € pris en charge directement (piscine, renouvellement livres ou matériel pédagogique, spectacles, subvention pour les sports UGSEL) ou subvention allouée à l'école (photocopies),
- d) 4 209,00 € mandatés directement aux fournisseurs,
- e) 4 400,00 € sous forme de subvention à l'école pour les services périscolaires (restaurant d'enfant et garderie).

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le **28 SEP. 2026**

ID : 035-213501505-20260924-2026_063-DE





Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint.
Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPLOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_064 – Ecole Notre Dame - Année scolaire 2026/2027 - Participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement

Rapporteur : Fabienne ÉON

La participation des communes extérieures sera sollicitée pour tous les élèves inscrits à la rentrée 2025 selon les dispositions de la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009, modifiée par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 (articles 14 et 34-V).

En se basant sur le coût/élève public par cycle, la participation des communes extérieures sera de :

	Communes hors ex F. Communauté	Cnes ex F. Communauté abattement 20 %
Cycle maternel	1 168,41 €	934,73 €
Cycle élémentaire	469,13 €	375,30 €

Ces coûts s'appliqueront dans les conditions définies par circulaire préfectorale : soit le coût de Lécousse, soit le coût de la commune de résidence si son coût par élève en école publique est inférieur à celui de Lécousse, soit le coût moyen départemental (non connu à ce jour) s'il est inférieur à celui de Lécousse.

A l'unanimité, le Conseil municipal acte ces bases de participation.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le **28 SEP. 2026**

ID : 035-213501505-20260924-2026_064-DE



Handwritten signature



Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint.

Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_065 – Mise en accessibilité de l'arrêt de bus du Parc - Acquisition pour régularisation foncière

Rapporteur : Christophe SOULA

Dans le cadre de la mise à jour de son schéma directeur d'accessibilité des points d'arrêts du réseau Surf, Fougères Agglomération a identifié les arrêts de bus nécessitant des travaux d'accessibilité sur la commune. L'arrêt de bus de Parc, du fait de sa fréquentation et son positionnement inadapté, est apparu comme prioritaire, et des crédits ont, en ce sens, été prévus au budget 2026.

Au cours de l'étude de faisabilité, il a été constaté qu'une partie du giratoire desservant le magasin Foir'Fouille, ainsi que le cheminement piéton et les espaces verts, n'étaient pas propriété de la commune, mais celle de la SCI Immobilière du Bignon, également propriétaire du terrain du magasin Foir'Fouille.

En effet, il s'avère que, dans les années 80, lors de la réalisation du giratoire par les services de l'Etat sur cette voie, qui était alors classée RN12, l'acquisition foncière d'une partie de la propriété à la SCI Immobilière du Bignon, n'a pas été à son terme.

Or, depuis son déclassement en 2004, la commune a constamment assuré l'entretien de cette voie ainsi que les abords du giratoire, comprenant notamment les espaces verts et le cheminement piéton, sans que l'emprise foncière correspondante n'ait fait l'objet d'une régularisation cadastrale formelle.

C'est dans ce contexte de régularisation, et en tenant compte de cet entretien continu assumé par la collectivité, qu'un accord avec la SCI Immobilière du Bignon a été trouvé pour une cession à l'euro symbolique des 685 m² (environ) nécessaires, la commune s'engageant, en contrepartie, à prendre en charge intégralement :

- les frais de bornage,
- les frais d'acte notarié afférents à ce transfert de propriété.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le **28 SEP. 2026**

ID : 035-213501505-20260924-2026_065-DE



A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'accepter l'acquisition, à intervenir avec la SCI Immobilière du Bignon, à l'euro symbolique pour régularisation des 685 m² (environ) de la parcelle cadastrée AO n°145 conformément au plan de bornage qui sera établi ;**
- **de prendre en charge l'ensemble des frais liés à cette régularisation : frais de bornage et notariés ;**
- **d'autoriser Mme le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document nécessaire à cette cession, et l'acte notarié correspondant.**

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance

Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint.
Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlene JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlene JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_066 – Mise en accessibilité de l'arrêt de bus du Parc - Désignation de l'entreprise suite à consultation pour la réalisation des travaux

Rapporteur : Christophe SOULA

Le projet de mise en accessibilité de l'arrêt du bus du Parc consiste à créer un arrêt en enclave depuis le giratoire desservant la rue Jacques de Tromelin avec un accès distinct de la voie de circulation. Un quai-bus et des cheminements normalisés conformes à la réglementation en vigueur sont prévus, de même, que la fourniture et pose d'un abri bus anti-vandalisme équipé de parois en tôles perforées. Une signalisation PMR viendra compléter les travaux.

Afin de réduire la durée des travaux pour ne pas entraver les conditions de circulation et réduire la gêne occasionnée aux commerces, une option travaux de nuit sur une durée estimée à 4 semaines, a été intégrée à la consultation.

Pour la réalisation de ces travaux, 5 entreprises ont été sollicitées et 4 ont remis une offre. **Après analyse, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise Henry Frères, pour un montant de 58 243,90 € HT avec option.**

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2026.

De plus, pour le financement de ces travaux, **le Conseil décide de solliciter le fonds de concours de Fougères Agglomération mis en place pour l'accessibilité et la conformité des points d'arrêts.**

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint.

Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_067 – Travaux de rénovation d'éclairage public - Avant-projet sommaire et convention financière

Rapporteur : Christophe SOULA

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de rénovation de l'éclairage public, il est proposé, pour 2026 (réalisation sur 2027), d'engager des travaux sur les secteurs répertoriés suivants :

- A24 D24.1 (rues du Brabant et des Charpentiers) : remplacement de 20 candélabres
- A24 D24.2 (rue des Baladins et des Tonneliers) : remplacement de 33 candélabres
- A25 D25.1 (2^{ème} partie Hameau des Cordiers, rues des Bourreliers et des Meuniers) : remplacement de 13 candélabres
- A225 D25.2 (rue des Jardiniers, Bottiers, Bouquetières et Lavandières) : remplacement de 14 candélabres pour un montant estimatif de travaux à la charge de la commune de 62 143,00 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la convention financière et l'étude technique sommaire afin de pouvoir lancer la réalisation des études détaillées, et autorise Mme le Maire ou un Adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2026.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le **28 SEP. 2026**

ID : 035-213501505-20260924-2026_067-DE



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints.

Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_068 – Pose et dépose des illuminations - Contrat

Rapporteur : Christophe SOULA

Une consultation a été réalisée auprès de trois entreprises pour la pose et dépose des illuminations de Noël pour les quatre prochaines années (2026 à 2029), et deux offres ont été remises.

Au regard des offres présentées, **à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **de retenir l'offre de l'entreprise ALLEZ Energies aux tarifs suivants :**
 - **Forfait pour la pose et la dépose des illuminations : 6 800 € HT/an**
 - **Prix horaire pour une intervention de dépannage : 300 € HT**
- **d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à signer la convention correspondante.**

Les crédits nécessaires seront prévus chaque année en section de fonctionnement du budget principal.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints.

Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_069 – Demande de garantie d'emprunt de Fougères Habitat

Rapporteur : Didier VALLÉE

La commune est sollicitée par Fougères Habitat pour garantir un emprunt souscrit pour l'opération de rénovation de 21 logements rue Bouessel du Bourg.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 191794 en annexe signé entre : FOUGERES HABITAT OPH DU PAYS DE FOUGERES ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'accorder la garantie de la commune de Lécousse à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 362 338,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 191794 constitué de 1 Ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 362 338,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- d'apporter la garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28 SEP. 2026

ID : 035-213501505-20260924-2026_069-DE



Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette garantie d'emprunt.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint.

Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_070 – Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : Didier VALLÉE

Le Comptable public assignataire de Fougères Collectivités sollicite l'admission en non-valeur des sommes suivantes, car elles sont inférieures au seuil de poursuite, ou car, malgré toutes les diligences et procédures engagées, il n'a pu recouvrer ces impayés :

- impayés périscolaires et divers pour un montant total de 7,70 €
 - impayés TLPE d'un montant de 251,12 €
- soit un total de 258,82 €

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints.

Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_071 – Participation aux associations sportives et culturelles extérieures à Lécousse

Rapporteur : Didier VALLÉE

Par délibération du 5 mars 2026, le Conseil municipal a reconduit la participation de 20 € accordée aux lécousois, âgés de 6 à 18 ans, pratiquant une activité sportive ou culturelle non proposée par les associations de Lécousse, mais existante sur les communes de Fougères Agglomération. Cette aide est versée à l'association et vient en déduction de l'adhésion des familles.

Au vu du nombre croissant de demandes pour des enfants de moins de 6 ans, il est proposé au Conseil municipal d'abaisser l'âge de cette participation à 3 ans, les autres conditions du dispositif restant inchangées.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint.

Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPLOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_072 – Redevance pour occupation du domaine public

Rapporteur : Magali FONTAINE

Par délibération du 02 juin 2022, le Conseil municipal a institué une redevance pour occupation du domaine public dans le cadre d'une demande d'autorisation de stationnement d'un commerce ambulant pour la vente de pizzas à emporter tous les mardis soir de 17h à 20h sur le parking du complexe sportif, rue Pierre de Coubertin. En effet, il appartient au Maire de réglementer le stationnement des commerces ambulants sur la voie publique, en tenant compte des impératifs de sécurité, de tranquillité et de salubrité publiques. Cette occupation privative du domaine public doit résulter d'un titre (permis de stationnement), ne peut être que temporaire, révoquant, et est donc soumise au paiement d'une redevance.

La commune ayant reçu de nouvelles demandes pour le parking des Marchés de Bretagne, **le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réglementer l'installation des commerces ambulants de la façon suivante :**

- d'autoriser l'installation de commerces ambulants, de 17h à 22h :

- **sur le parking du complexe sportif, rue Pierre de Coubertin, moyennant le versement d'une redevance d'occupation du domaine public au tarif de 2 € par mètre linéaire par jour de présence,**
- **sur le parking des Marchés de Bretagne, moyennant le versement d'une redevance d'occupation du domaine public au tarif de 2,50 € par mètre linéaire par jour de présence, incluant la mise à disposition d'un accès électrique.**

- d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette redevance et à prendre les arrêtés d'occupation du domaine public correspondants,

- de préciser que la présente délibération, annule et remplace la délibération n° n°2022_065 en date du 02 juin 2022.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Clémence BRAND'HONNEUR, is written over the text.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le **28 SEP. 2026**

ID : 035-213501505-20260924-2026_072-DE





Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint.

Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlène JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_073 – Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Approbation

Rapporteur : Jean-François BUFFET

Le Plan Communal de Sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information et le soutien à la population au regard des risques connus. Il est mis en œuvre, à l'initiative du Maire ou sur demande du Préfet, pour faire face à un événement majeur affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur.

Le Plan Communal de Sauvegarde se compose comme suit :

- Informations générales
- Présentation de la commune
- Organisation de la cellule de crise
- L'alerte
- Le recensement des moyens
- L'annuaire opérationnel
- Les annexes

Suite au renouvellement du Conseil municipal issu des élections municipales de mars 2026, il convient de mettre à jour le PCS, et notamment la composition du PCC (Poste de commandement Communal).

A l'unanimité le Conseil municipal décide :

- **d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde actualisé tel qu'annexé,**
- **de charger Mme le Maire de prendre l'arrêté portant mise à jour du PCS qui sera transmis à Mme la Préfète,**

- de mettre à disposition de la population le Plan Communal de Sauvegarde ainsi que le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Clémence BRAND'HONNEUR, the secretary of the meeting.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le **28 SEP 2026**

ID : 035-213501505-20260924-2026_073-DE



Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints.
Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlene JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPLOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlene JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_074 – Mission de classement des archives communales

Rapporteur : Mme le Maire

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est responsable civilement et pénalement des archives de la commune. Elles doivent être conservées pour la gestion des affaires municipales et la sauvegarde de la mémoire de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article L 2321-2 du CGCT, les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire pour les communes.

Le dernier classement des archives de Lécousse datant de 2019, une nouvelle mission doit être réalisée par un archiviste qui sera proposé par les Archives départementales. Il sera recruté par la commune, sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine principal 1^{ère} classe – échelon 1, et sera placé, tout au long de sa mission, sous la responsabilité scientifique et technique des archives départementales.

Le métrage linéaire des archives à traiter est évalué par le service des Archives à 52 ml, soit une durée d'intervention d'environ un mois et demi, et qui est envisagée pour le début d'année 2027.

Cette mission aura pour objet :

- Le tri et le classement des archives vivantes conservées au sein des bureaux et des locaux dédiés aux archives selon le cadre de classement réglementaire,
- La réalisation des éliminations réglementaires avec la rédaction d'un bordereau visé par les Archives départementales,
- La cotation unique et le conditionnement de toutes les archives classées,
- La mise à jour de l'inventaire des archives municipales au terme de la mission (avec rédaction d'un nouveau bordereau de versement, mise à jour de l'index et du bordereau des éliminables à terme).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le **28 SEP. 2026**

ID : 035-213501505-20260924-2026_074-DE



A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'engager une mission de classement des archives communales et de solliciter le service des archives départementales pour l'affectation d'un archiviste,**
- **d'autoriser Mme le Maire à créer le poste nécessaire à cette mission sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine principal 1^{ère} classe – échelon 1,**
- **de prévoir l'ensemble des crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette mission (rémunération, acquisition des fournitures et destruction des archives éliminables).**

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse



Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance



Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/09/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints.

Sébastien BALUSSON, Jean-François BAUDRY, Angélique BOITTIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Géraldine CHEREL, Guylène DUCLOS, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Charlene JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPLOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : William AUMAND (pouvoir à Mme le Maire), Sylvain BAUCHER (pouvoir à Jean-Paul MOREL), Monique BODIN (pouvoir à Guylène DUCLOS), Laurent BUSNEL (pouvoir à Hubert COUASNON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Jean-François BUFFET), Karine GOUGET (pouvoir à Charlene JANVIER).

Secrétaire de séance : Clémence BRAND'HONNEUR

Objet de la délibération n°2026_075 – Dépôt des registres d'état civil de plus de 120 ans

Rapporteur : Mme le Maire

En application des articles L. 212-11 et suivants du Code du Patrimoine, les registres d'état civil de plus de 120 ans des communes, peuvent être déposés aux Archives départementales.

En 1996, un premier dépôt a été réalisé concernant les registres paroissiaux qui avaient subis des dommages importants lors d'un vol.

La Direction des Archives départementales dispose en effet d'un service de conservation optimal et propose aux collectivités la prise en charge gratuite de ces registres, à la demande du Maire, après délibération du Conseil municipal.

Il n'y a pas de transfert de propriété ; les archives restent la propriété de la commune. Elles sont transférées par le service des Archives départementales après établissement d'un procès-verbal de prise en charge.

Aussi, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter les Archives départementales pour le dépôt des registres d'état civil pour la période de 1825 à 1902.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 28/09/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Clémence BRAND'HONNEUR
Secrétaire de séance



